

CDCA / Formation spécialisée "personnes handicapées"

Avis sur le PRS 2

Faisant suite aux remarques et contributions formulées par le collège des usagers du CDCA du Finistère en janvier 2018, la formation "personnes handicapées" du CDCA fait état des observations suivantes sur le dernier projet du PRS 2 transmis fin mars 2018, et spécialement sur le chapitre 10 : " Apporter à chaque personne en situation de handicap une réponse adaptée" (chantiers 1 à 5).

- aucune action volontariste n'est mentionnée dans le PRS 2 pour repérer et faire évoluer l'offre médico-sociale nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées, enfants et adultes, qui ne trouvent pas de réponse adaptée en milieu ordinaire.

- notre demande exprès de voir figurer dans le PRS 2 de manière explicite la participation effective des usagers et/ou de leurs représentants pour étudier et proposer des réponses adaptées à leurs besoins n'a pas été retenue. Aucun indicateur de suivi n'est mentionné pour le chantier 2.

- le seul indicateur de réalisation du chantier 4 retenu est totalement insuffisant, ne concernant que le taux de scolarisation des enfants accompagnés en milieu spécialisé.

- le seul indicateur de réalisation du chantier 5 retenu est également totalement insuffisant, ne concernant que le nombre de personnes de plus de 20 ans accueillies au sein d'ESMS

pour enfants. Aucune politique n'est prévue pour être soumise à concertation pour l'accueil et l'accompagnement spécifique des personnes handicapées vieillissantes.

- enfin de façon plus générale, le PRS 2 a omis de préciser que la mise en oeuvre du principe d'inclusion en milieu ordinaire ne doit pas exclure la mise en oeuvre parallèle de moyens supplémentaires répondant aux besoins (aujourd'hui non satisfaits par manque de places) de personnes nécessitant des établissements et services médico-sociaux spécialisés. L'indicateur du chantier 1 doit non seulement faire apparaître le pourcentage de personnes en situation de handicap sans solution, mais aussi le nombre de personnes en liste d'attente à l'admission dans les ESMS vers lesquels les CDAPH ont prononcé leur orientation.

En conséquence, la formation "personnes handicapées" du CDCA du Finistère, réunie le 24 avril 2018, émet un avis défavorable au PRS 2 tel qu'il lui a été soumis.

oooooooo